

COLLECTIF

3R

RÉDUIRE  
RÉUTILISER  
RECYCLER



# MARCHÉ RESPONSABLE

Marché de la mairie d'Ivry-sur-Seine

Vendredi 4 avril 2014

Introduction.....	2
Mise en place de la démarche.....	3
Le jour du marché .....	3
Conclusion .....	4
Annexes .....	5

## Introduction

La législation impose depuis 2012 aux gros producteurs de biodéchets (marchés, cantines, restaurants...), une obligation de tri à la source et de valorisation des biodéchets. Cette obligation est peu mise en œuvre aujourd'hui.

Aussi, le Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler), en accord avec la mairie d'Ivry-sur-Seine, a organisé un « marché responsable », le vendredi 4 avril 2014, sur le marché de la mairie d'Ivry-sur-Seine, lors de la semaine du développement durable du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2014.

Le but de cette opération agréée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, était :

- de mesurer le tonnage des déchets impactés par la loi qui s'impose aux communes en 2015 en fonction de la taille des marchés (voir annexes),
- de révéler l'importance du gaspillage alimentaire,
- de sensibiliser l'ensemble des citoyens et des responsables politiques sur la quantité de déchets alimentaires des marchés envoyés en incinération chaque année,
- d'expliquer aux clients du marché, la nécessité de la collecte et du traitement des déchets alimentaires,
  - soit par compostage ou lombricompostage à l'échelle de chaque foyer,
  - soit par une collecte séparée des bio-déchets ou fermentescibles à l'échelle des communes,
- et pour tous de constater, qu'avec un tri à la source des déchets organiques, le tonnage des déchets incinérés pourrait diminuer considérablement.

**L'incinération des déchets alimentaires est une aberration car ils sont essentiellement composés d'eau et brûlent mal en consommant beaucoup d'énergie au lieu d'en produire, alors qu'ils peuvent être transformés en un compost de bonne qualité dont les terres agricoles ont besoin.**

**En revanche, un compost issu d'une usine de tri mécano-biologique (TMB) est un compost pollué, contenant beaucoup trop d'éléments indésirables et toxiques – plastiques, mais aussi métaux lourds et autres polluant chimiques, etc... – ce qui ne permet pas son utilisation en agriculture.**

## Mise en place de la démarche

Nous avons pris contact avec la société Moulinot, qui collecte les déchets fermentescibles de restaurants et de marchés à Paris, et a bien voulu nous aider. Celle-ci fournit en effet des containers « bio-déchets » spéciaux, qui une fois remplis, sont collectés et acheminés vers une usine de méthanisation à Etampes où ils sont transformés en compost utilisé par les agriculteurs de la région.

La semaine qui a précédé, avec l'aide des élus et des services de la mairie d'Ivry-sur-Seine et de la placière du marché, nous avons distribué un tract (voir annexes) aux commerçants pour leur expliquer les raisons de cette initiative et le déroulement de ce « marché responsable ». L'accueil a été généralement favorable.

Il leur était demandé de rassembler sur leur stand, dans des cageots, au fur et à mesure du déroulement du marché, les denrées qui n'auraient pas été vendues car altérées, ou trop peu présentables qui seraient ensuite triées par nos soins et dont la partie encore consommable serait redistribuée en fin de marché aux glaneurs et aux glaneuses, comme il est d'usage.

## Le jour du marché

Le jour de l'opération, nous étions une dizaine de bénévoles présents dès 6 heures du matin pour réceptionner les containers spéciaux bio-déchets (à fonds arrondis) livrés par la société Moulinot, expliquer de nouveau notre action aux commerçants, répondre aux questions et préparer nos stands, et l'organisation de la collecte. Nous sommes restés jusqu'à l'arrivée des camions-poubelles municipaux vers 14h30, et sommes revenus le lendemain matin pour nous assurer que les containers étaient bien collectés par la société Moulinot.

Comme prévu, nous avons collectés tous ces déchets alimentaires non commercialisés sur notre stand.

Nous avons alors procédé au tri, regroupant

- d'une part, tous les aliments encore comestibles qu'à la fin du marché nous avons présentés d'une façon agréable aux glaneurs,
- d'autre part, tout ce qui n'était plus comestible était mis dans des conteneurs pour être collecté le lendemain, et envoyé à l'usine d'Etampes, en vue d'obtenir un compost de qualité et du bio-gaz.





Nous avons pesé au fur et à mesure tous les aliments récupérés. Nous avons ainsi obtenu :

- 130 kg de fruits et légumes encore consommables donnés aux glaneurs et au marchand de volailles sur pied,
- 221 kg de déchets organiques pour le compostage pesés à l'arrivée de l'usine d'Etampes
- 60 kg estimés pour les 3 poissonniers (seuls les déchets d'un poissonnier ont été collectés et pesés)

**Au total nous avons récolté 410 kg de marchandises,** sachant que certaines nous ont échappé, comme les déchets des bouchers.

## Conclusion

**A partir de cette expérimentation, une extrapolation permet de calculer qu'au minimum la collecte systématique des déchets organiques du marché de la mairie d'Ivry-sur-Seine le vendredi donnerait pour une année 410 kg x 52 semaines = 21,320 tonnes.**

**En tenant compte du fait qu'il y a deux autres marchés le mardi et le mercredi après-midi sur le même emplacement à la Mairie, et trois autres marchés à Ivry-sur-Seine (le mercredi et le dimanche au Moulin, et le samedi à Henri Barbusse), depuis janvier 2015, la limite des 20 tonnes annuelles promulguée par la loi citée plus haut (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010) est largement atteinte.**

**Cette expérience montre que, pour se mettre en conformité avec la loi, la mairie d'Ivry-sur-Seine doit s'engager dans la collecte à la source des bio-déchets de ses gros producteurs, et notamment de ses marchés.**

## Annexes

### Réglementation encadrant les gros producteurs de biodéchets

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'Environnement - article 204 est la base de référence de ces obligations :

*« Art. L. 541-21-1. - A compter du 1er janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou, lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour en permettre la valorisation de la matière de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol. L'Etat prend les mesures nécessaires afin de développer les débouchés de la valorisation organique des déchets et de promouvoir la sécurité sanitaire et environnementale des composts. Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat. »*

La circulaire du 10 janvier 2012, relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs, précise que seuls les flux dépassant un certain seuil sont visés par une obligation de collecte :

*« Dans le cas d'une commune, responsable de la gestion des déchets de ses espaces verts, de ceux de la cantine de son école primaire et de ceux de son marché, l'obligation de tri et de valorisation ne porte que sur celui de ces flux qui dépasse le seuil ».*

*« Dans le cas d'un marché, c'est la production totale de biodéchets du marché qui est à considérer par rapport au seuil quantitatif d'obligation de tri, et non celle de chaque commerçant ».*

Le calcul de ce seuil, est défini par l'Arrêté du 12 juillet 2011 :

**Art. 1er.** – Le seuil visé à l'article R. 543-225 applicable aux biodéchets autres que les déchets d'huiles alimentaires est fixé comme suit :

- du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 inclus : 120 tonnes par an ;
- du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 inclus : 80 tonnes par an ;
- du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 inclus : 40 tonnes par an ;
- **du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 inclus : 20 tonnes par an ;**
- **à partir du 1er janvier 2016 : 10 tonnes par an.**

Tract distribué lors du marché



## MARCHÉ RESPONSABLE

### Marché de la mairie d'Ivry Vendredi 4 avril 2014

- ❖ Installation du stand de l'association et mise en place des bacs marrons de collecte des déchets alimentaires et des cartons de tri
- ❖ Accompagnement des commerçants tout au long du marché pour la collecte des déchets alimentaires et le tri
- ❖ Pesée de l'ensemble des déchets alimentaires
- ❖ Tri entre denrées périmées et restes alimentaires à redistribuer sur le stand de l'association
- ❖ Redistribution aux glaneurs, glaneuses, et au marchand de volailles des denrées consommables après la fermeture du dernier stand commerçant et à l'écart du marché
- ❖ Stockage et acheminement des déchets collectés dans les bacs marrons à destination de l'usine de méthanisation d'Etampes (91). Ceux-ci serviront à enrichir les terres agricoles à proximité de l'usine ainsi qu'à produire de l'électricité et de la chaleur
- ❖ Bilan de l'opération pour l'ensemble des acteurs du marché

Le vendredi 4 avril, à l'occasion de la Semaine du Développement durable, **l'association Collectif 3R**, en collaboration avec les commerçants, organise une collecte des déchets alimentaires sur le marché de la Mairie d'Ivry.

Le but de cette opération agréée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, est de sensibiliser l'ensemble des citoyens et des responsables politiques sur la quantité de déchets alimentaires des marchés envoyés en incinération chaque année.

L'incinération de ce type de déchets est en effet une aberration car ils sont composés essentiellement d'eau, et brûlent mal, alors qu'ils peuvent produire un compost de bonne qualité dont les terres agricoles ont besoin, et fournir de l'énergie grâce à la production de bio-gaz. La Loi Grenelle fait en outre obligation aux "gros producteurs" de bio-déchets -dont les marchés- de les collecter séparément et de les valoriser plutôt que de les détruire.

Des opérations "marché responsable" ont déjà eu lieu sur différents marchés d'Ile de France, et elles encouragent également à lutter contre le gaspillage alimentaire, à trier les cartons et cagettes et à les recycler.

Un "marché responsable" préfigure ce que sera la collecte séparée des bio-déchets étendue à toute la ville, permettant un meilleur tri et recyclage des ressources, et une diminution d'un tiers des poubelles en mélange, et des déchets incinérés.

Pendant la durée du marché, les restes alimentaires laissés par les commerçants sont triés et pesés par les bénévoles en lien avec les commerçants. Et à l'issue du marché, les restes consommables sont distribués aux glaneurs et glaneuses présents et aux récupérateurs.



Les déchets non consommables sont acheminés vers le site de traitement d'Etampes pour être transformés en compost de qualité et en bio-gaz.

7 rue Elisabeth 94200-Ivry-sur-Seine    [collectif3R@gmail.com](mailto:collectif3R@gmail.com)    [collectif3R.blogspot.com](http://collectif3R.blogspot.com)